

Septembre  
2022

# Communiqué mensuel # 1



## Mot de la direction

Bonjour chers parents,

Nous avons eu le bonheur d'accueillir vos enfants cette semaine. Cette année, c'est sous la thématique de l'arc-en-ciel que l'équipe de l'école Gérin-Lajoie accueille les élèves. Cette thématique se vivra de différentes façons :

*Soyons l'arc-en-ciel dans le nuage de quelqu'un*

*La vie est comme un arc-en-ciel : il faut de la pluie et du soleil pour en voir les couleurs*

*Rêve ta vie en couleur, c'est le secret du bonheur*

*La couleur des émotions*

*C'est toi qui peins les couleurs de ta vie*

Plusieurs élèves et membres du personnel se sont joint à la grande famille l'école Gérin-Lajoie. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à ces derniers.

Nous vous invitons à lire attentivement le communiqué mensuel qui vous renseigne sur la vie de l'école et vous communique les informations importantes des semaines à venir. Vous trouverez aussi plusieurs informations sur le site web de l'école au : <https://gerinlajoie.cssdgs.gouv.qc.ca/>.

À tous, bonne rentrée et bonne lecture!

Valérie Gagné, directrice  
Jessica Boisvert, directrice adjointe



## Assemblée générale du conseil d'établissement

Tous les parents sont conviés à l'assemblée générale du conseil d'établissement qui se tiendra le mardi 13 septembre 2022 à 19 h au gymnase de l'école situé sur la rue Champlain. À l'ordre du jour : élection de trois parents au conseil d'établissement.

## Rencontre d'information aux parents

Les rencontres d'information aux parents auront lieu **en présence** cette année. Nous vous remercions de participer en grand nombre. Ces rencontres sont très importantes. Elles vous permettront d'avoir un premier contact avec l'enseignant de votre enfant et d'obtenir les principales informations en lien avec le fonctionnement de la classe.

HORAIRE		
<b>Mardi, 6 septembre</b>	<b>19 h</b>	<b>1er cycle (1re et 2e années)</b>
<b>Mercredi, 7 septembre</b>	<b>19 h</b>	<b>2e cycle (3e et 4e années)</b> <i>Sauf le groupe 302</i>
<b>Jeudi, 8 septembre</b>	<b>19 h</b>	<b>3e cycle (5e et 6e années)</b> <b>Groupe 302</b>

## Photo scolaire

La prise de la photographie scolaire aura lieu les **19 et le 20 octobre 2022**.  
L'horaire vous sera communiqué prochainement.



### DATES IMPORTANTES

#### **5 septembre**

⇒ Congé de la fête du Travail

**6 septembre : 1<sup>er</sup> cycle - 19 h**

**7 septembre : 2<sup>e</sup> cycle - 19 h**

**8 septembre : 3<sup>e</sup> cycle - 19 h**

⇒ Rencontre de parents en présence

**13 septembre 19 h**

⇒ Assemblée générale des parents

**3 octobre**

⇒ Journée pédagogique



**10 octobre**

⇒ Congé de l'Action de grâce



## RETARDS

Juste un mot pour vous rappeler l'importance d'être à l'heure à l'école. Les retards ont un impact négatif à plusieurs points de vue:

- ils perturbent le bon déroulement de la classe,
- ils provoquent l'interruption de la leçon et empêchent l'élève en retard de bénéficier de toutes les minutes d'enseignement auxquelles il a droit.

Nous devons travailler de concert afin d'aider nos petits trésors à s'organiser pour arriver à l'heure à l'école et à ne rien oublier : lunch, devoirs, vêtements d'éducation physique, etc.

**MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET  
VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!**



## TRAITEUR

Le service de traiteur « INNOV santé » débutera le 19 septembre 2022.

Vous trouverez le menu et le fonctionnement pour les commandes sur leur site internet **info@innovsante.ca**  
Pour toute information sur ce service, vous pouvez téléphoner au numéro suivant (450) 282-0230

Vous trouverez également l'information sur le site web de l'école dans l'onglet « service de garde »



### **CHANGEMENTS DE DERNIÈRE MINUTE CONCERNANT VOTRE ENFANT :**

Veillez noter que tous les changements concernant le départ de votre enfant, au dîner ou en fin de journée, doivent être faits au secrétariat ou au SDG 24 heures à l'avance afin d'éviter toute erreur et d'assurer la sécurité de tous.

### **Inscriptions au service de garde ou au service du dîner**

Il est toujours possible de faire l'inscription de votre enfant à ces services dès maintenant.

Informez-vous auprès de la technicienne,  
Nancy Laroche (514-380-8899 poste 4389).

Un délai de 48 heures est toutefois nécessaire pour traiter l'inscription.

### **Déplacements école-maison**

Les accès à l'école Gérin-Lajoie sont nombreuses et plusieurs élèves se déplacent à pied ou à vélo. Nous vous rappelons l'importance d'être vigilant lors de vos déplacements autour de l'école et vous invitons à joindre le mouvement du déplacement actif.

### **Agenda scolaire**

Nous vous demandons de prendre connaissance du code de vie et des règles relatives à la sécurité des élèves. Vous devez également signer les autorisations parentales et les engagements inscrits à l'agenda. Il est essentiel que ces autorisations soient signées par le parent de l'enfant ou la personne détentrice de l'autorité parentale (tuteur/trice légal/e). Votre enfant doit aussi signer son engagement personnel et le code de conduite sur l'utilisation des TIC.

### **Communication avec l'enseignante/enseignant**

L'agenda est le meilleur outil de communication entre vous et l'enseignant(e) de votre enfant. Si vous désirez laisser un message ou avoir de l'information (ex : absence prévue à l'avance, devoirs et leçons à envoyer à la maison, etc.) ou si vous souhaitez obtenir un rendez-vous téléphonique, vous êtes priés de faire votre demande via l'agenda de votre enfant. L'enseignant(e) vous répondra aussi par cette voie. Il /elle se fera un plaisir de communiquer avec vous au moment convenu. Étant donné que nous devons limiter le nombre de visiteurs à l'école, nous n'allons pas privilégier les rencontres en présence.

### **Communication avec la direction**

Si vous avez besoin de communiquer avec un membre de la direction concernant votre enfant, vous devez communiquer avec la secrétaire.

### **Absence de votre enfant**

Si votre enfant s'absente de l'école, il est important de motiver son absence en communiquant avec le secrétariat par téléphone au (514) 380-8899 poste 4381 ou sur le portail parent Mozaik.

### **Autorité parentale**

Nous tenons à vous mentionner que seule l'autorité parentale (mère, père ou tuteur) a légalement le droit de signer tout document que votre enfant apporte à la maison.

**Nous vous souhaitons à tous  
une très bonne rentrée scolaire 2022-2023!**